



# FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS  
1, 2<sup>e</sup> Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

## **AVIS PUBLIC** aux contribuables de la Ville de Forestville

**Avis public est donné**, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 25 avril 2002, le règlement # 2022-307 relatif à la modification d'un emprunt pour des travaux de réfection à du quai de Forestville.

Par ce règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant additionnel de 5 400 000 \$ afin d'effectuer des travaux de réfection à l'aéroport qui totalisent 12 900 000 \$.

Le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 12 juin 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

**Donné à Forestville, ce 12 juin 2022**

Dominique Tremblay, greffière

### **Certificat de publication de l'avis public**

Tel que prévu au règlement # 2019-286 adopté le 13 août 2019 par le conseil municipal, je, Lison Huard, greffière par intérim de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro # 2022-307 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 12 juin 2022

Dominique Tremblay, greffière